

Document d'accompagnement à joindre au dossier de déclaration « loi sur l'eau »

Rubrique 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

Vous

Nom (ou raison sociale) : <input type="text"/>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	
Adresse : <input type="text"/>	
Code Postal : <input type="text"/>	N° SIRET : <input type="text"/>
Ville : <input type="text"/>	
Tél : <input type="text"/>	
Courriel : <input type="text"/>	

Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :

1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ / an (Autorisation) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an (Déclaration).
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2003, qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieur.

Fait à

, le

(signature)

II. INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

Votre projet

Où est situé le projet ?

Adresse du site :

Commune(s) et département(s) concerné(s)

Nom et code de la ou des masse(s) d'eau souterraine(s) et superficielle(s) concernée(s) au sens de la directive cadre sur l'eau :

(consulter les masses d'eau souterraines sur : <http://www.ades.eaufrance.fr/GeoSIE> et les masses d'eau superficielles sur : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map>)

Merci d'indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet :

En quoi consiste le projet ?

Description succincte du projet :

Profondeur du projet :

Coordonnées Lambert 93 (x,y) pour chaque prélèvement concerné par le projet :	Volume annuel pour chaque prélèvement concerné par le projet :	Ce prélèvement a-t-il vocation à être :	
		permanent ?	temporaire ?
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les prélèvements envisagés se trouvent-ils à moins de 2000 mètres :		oui	non
- d'un piézomètre de suivi des eaux souterraines ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, préciser les coordonnées (x,y) du piézomètre : <input type="text"/>			
- d'un ouvrage de prélèvement et/ou dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- d'un cours d'eau de QMNA5 inférieur à 1 m³/seconde ?			
Si oui, préciser le(s)quel(s) : <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Où trouver l'information : Le QMNA5 correspond au débit moyen minimum mensuel de période de retour de cinq ans. Consulter la banque Hydro pour les cours d'eau équipés d'une station hydrométrique, ou la cartographie CARMEN pour les cours d'eau autres ou les tronçons éloignés de la station hydrométrique.</p>			

En zone urbaine :		oui	non
Le rabattement de la nappe crée-t-il des inconvénients (exemples : sur les fondations existantes, les réseaux divers, les pompages de géothermie...)?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel est le lieu de rejet des exhaures ?	Réinjection	<input type="checkbox"/>	
	Rejet dans les eaux superficielles	<input type="checkbox"/>	
	Rejet en réseau de collecte pluvial	<input type="checkbox"/>	
	Rejet en réseau de collecte unitaire	<input type="checkbox"/>	
En cas de rejet dans un réseau, y-t-il eu des échanges avec le gestionnaire de réseau ?		oui	non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 1.1.2.0 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre :			
<input type="text"/>			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE
Si oui, est-il soumis :			
à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/> à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>			

Mon projet est-il situé sur le périmètre :	oui	non	Où trouver l'information
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH
Si oui, précisez la classe de l'enveloppe d'alerte concernée :			
Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/>			
- d'une zone Natura 2000 ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »
- d'une zone inondable par débordement de cours d'eau ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte IAU-IDF des zones inondables
- d'un Plan de prévention des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Georisques - cocher "PPR" puis "PPR naturels - zonage"
Si oui, préciser le(s)quel(s) (inondation, mouvements de terrain...) :			
<input type="text"/>			
- d'une zone de répartition des eaux (ZRE) ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des ZRE
Si oui, précisez le nom de la ZRE : <input type="text"/>			
- d'un site pollué ou à proximité ? Si oui, les eaux pompées sont-elles polluées ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
Des cartes visualisant le périmètre du projet par rapport aux zones listées ci-dessus devront faire partie des « éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier » parmi les pièces obligatoires du dossier de déclaration « loi sur l'eau ».			

III. PIÈCES QUI DOIVENT CONSTITUER LE DOSSIER DE DÉCLARATION

Votre dossier

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	<input type="checkbox"/>	
Nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

IV. INFORMATIONS UTILES

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?	
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

Liste de liens utiles	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf
Arrêté de prescriptions générales du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000415723
Référentiel des masses d'eau souterraines et superficielles	- http://www.ades.eafrance.fr/GeoSIE - http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	- http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html - http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/Zones_humides.map
Informations sur les zones Natura 2000	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité » pour les zones Natura 2000	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map
Informations sur les zones de répartition des eaux (ZRE)	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html
Carte CARMEN des zones de répartition des eaux (ZRE)	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map
Consulter les données concernant le QMNA5 qui correspond au débit moyen minimum mensuel de période de retour de cinq ans	- la banque Hydro : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/banque-hydro-r162.html - la cartographie CARMEN pour les cours d'eau qui ne seraient pas dans la banque Hydro : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Qref_consensus_dec2012.map
Carte IAU-IDF des zones inondables	https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite
Cartes des plans de prévention des risques naturels	http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/